

Echo de Claret



Mairie de Claret
Place de l'Hermet
34270 Claret

Tel : 04-67-02-93-80

Fax : 04-67-02-93-84

Email :

mairie.claret@wanadoo.fr

Site : www.claret.fr

Horaires d'ouverture
au public :

lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 16h à 19h

EDITO DU MAIRE

L'année 2016 n'a pas été une année facile au niveau national comme local.

Sur un plan économique, même si l'on évoque les prémices d'une sortie de crise, les conséquences du contexte mondial continuent à impacter les capacités de faire des privés comme celles des collectivités. Au niveau plus local, nos agriculteurs ont été touchés par un violent épisode de grêle qui a lourdement fragilisé les exploitations viticoles, véritable fleuron de notre territoire.

Mais surtout, je voudrais revenir sur les moments difficiles qui ont marqué notre pays à la suite des attentats du 14 juillet et avoir également une pensée émue pour les disparitions subites et douloureuses qui ont endeuillé notre village et qui nous laissent un « goût amer d'injustice » et un sentiment d'impuissance.

La responsabilité d'un maire est d'œuvrer au quotidien pour le mieux vivre ensemble. Mais cela ne peut se faire sans la participation des acteurs locaux, je veux parler bien sûr du tissu associatif, tous les bénévoles qui animent tout au long de l'année la vie locale. N'oublions pas les commerçants, les entreprises, les enseignants et l'ensemble des habitants dont les actions au quotidien sont déterminantes dans la création de liens entre les administrés est un moyen de lutte contre la solitude.

Tout au long de l'année, ce lien social s'est exprimé lors de moments de rassemblement et de partage dans un élan spontané de solidarité. Il se manifeste aussi à chaque fois que la population se retrouve simplement pour des instants de convivialité, toutes générations confondues autour du feu de la St Jean, pour la balade, la fête votive ou encore dernièrement pour les contes d'Halloween. Pour toutes ces raisons, je voudrais donc très sincèrement vous remercier, toutes et tous, pour votre investissement quel qu'il soit, au service de notre commune. Car, toutes ces actions aussi petites qu'elles puissent paraître, contribuent dans une très large mesure au fait qu'il fait bon vivre à Claret.

Ainsi, au-delà de la tradition qui veut qu'à la veille de la nouvelle année, nous adressions tous nos vœux de bonheur et de prospérité, je souhaiterais aussi formuler le vœu d'une société plus sereine et d'une confiance retrouvée pour relever tous les défis, pour nous tous et l'avenir de notre village.

*Pour fêter la nouvelle année, l'équipe municipale et moi-même avons le plaisir de vous inviter à participer à la cérémonie des vœux à la population le **13 janvier 2017 à 19 h** pour partager la galette et le verre de l'amitié.*

Bonnes fêtes à tous !

Le Maire, André COT

La rentrée des classes

Une ouverture de classe à l'école maternelle et des travaux à l'école élémentaire.

L'école primaire a ouvert ses portes début septembre pour recevoir les 210 écoliers du secteur. Les équipes enseignantes et municipales étaient à pied d'œuvre pour que tout se déroule sereinement.

Ainsi l'école maternelle a pu accueillir les 95 enfants inscrits dont 47 en petite section, 26 en moyenne section et 22 en grande section. La quatrième classe qui ouvre cette année, héberge la moyenne section et les enfants ont sans doute été un peu étonnés par son apparence. En effet, l'annonce de création d'un poste supplémentaire pour une année, en attendant que les communes de Vacquières et Sauteyargues disposent des moyens d'accueil de leurs enfants, a été faite dans les tous derniers jours de juin. Ces communes n'ayant pas de local disponible, il a donc été décidé l'installation à Claret d'une structure amovible de type

«Algéco» répondant aux normes d'une salle de classe. Malgré les délais très courts et la non prévision budgétaire des dépenses afférentes à cette installation, tous les moyens ont été mis en œuvre et les enfants ont été reçus dans un cadre agréable. Les dernières dispositions manquantes ont été gérées dans les meilleurs délais.

L'école élémentaire a réparti ses 116 enfants sur 5 classes : 1 CP, 1 CE1, 1 CE2 et 2 classes mixtes CM1/CM2. La période estivale a été mise à profit pour la réalisation de travaux conséquents :

- la création d'un bloc sanitaire plus grand avec séparation des coins fille et garçon,
- la création d'un bureau pour les intervenants (Rased,...),
- la création d'un bloc sanitaire comportant une toilette «handicapé», une douche et une toilette de taille maternelle pour répondre aux critères d'accueil des

enfants du centre de loisirs du mercredi après-midi,

-la réalisation d'une liaison interne entre l'école et la salle Justin.

L'ensemble de ces dispositions doit permettre un fonctionnement plus harmonieux des temps scolaires et périscolaires. En ce qui concerne ces derniers, compte tenu de la reconduction des aides de l'Etat, la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires est maintenue pour cette année.

Une attention toute particulière est portée aux problèmes de sécurité aux abords de l'école. Le policier municipal est présent aux heures d'entrée et de sortie. Il est particulièrement attentif à éviter tout attroupement pouvant être préjudiciable à la sécurité des enfants.

Merci à tout le personnel qui s'est mobilisé pour la réussite de cette rentrée et bienvenue à tous les nouveaux venus.



Nouvelle entrée de l'école élémentaire

L'Echo de Claret

Bulletin municipal
d'informations

Décembre 2016

Directeur de publication

André COT

Conception - rédaction

Aurélia GUIN

Année 2016

Urbanisme communal

Un enjeu majeur et complexe où la difficulté est de préserver l'équilibre entre une nécessaire évolution résidentielle, gage d'un village vivant et notre environnement paysager garant d'un cadre de vie de qualité, serein et harmonieux.

Depuis déjà deux décennies, l'histoire se répète et les acteurs sont toujours un peu les mêmes.

Certains sont installés, ont construit et souhaiteraient que les choses ne changent plus afin de conserver leur « tranquillité » ; d'autres aimeraient construire et bénéficier de nos services (école, Poste, centre de loisirs...), de nos équipements (salle polyvalente, maison des associations, bibliothèque...) et de notre cadre de vie exceptionnel.

Ils sont bien sûr les bienvenus mais une fois installés, ils rejoignent parfois, ceux qui veulent que rien ne change. Il y a aussi les propriétaires fonciers qui souhaitent vendre

sur le moment présent quelques désagréments dans le quotidien.

Dans les années 70, Claret comptait à peine 450 habitants et seulement deux classes scolaires. Dans le cadre d'une politique d'urbanisme raisonnée, Claret s'est développé, sa population a pratiquement doublé pour passer à 825 habitants en 1990 ce qui lui a permis de s'équiper au gré de son évolution. Claret compte aujourd'hui 1452 âmes au dernier recensement.

Le débat est alors lancé.

Comment le village de Claret, qui fut longtemps chef-lieu de canton doit-il évoluer ?

Quelle doit être la place de Claret au sein de la Communauté des communes du Grand Pic Saint Loup ou par rapport aux villages voisins ?

Claret doit-il conserver son rôle de bourg centre avec son stade, sa salle polyvalente, sa maison des associations, son groupe scolaire, sa verrerie, sa bibliothèque, sa caserne des pompiers, ses commerces ?

Pour qu'un village vive, il faut qu'il se développe et cela passe par des constructions supplémentaires.

Tous ces équipements qui aujourd'hui créent une dynamique et favorisent le lien social, devraient-ils donc s'éteindre en raison d'une démographie décroissante ?

Pourtant, quel plaisir de voir nos jeunes clarétains pratiquer le football, la danse ou le hip hop... mais aussi toutes les générations s'adonner aux multiples activités artistiques, sportives et culturelles à la Maison des associations, à la salle polyvalente, à la bibliothèque, ou encore sur le stade. Quel plaisir aussi de voir les habitants se retrouver pour certains tous les soirs notamment pour des parties de pétanque ou alors à l'occasion de manifestations telles que : le carnaval, le feu de la St Jean, la fête votive ? Et les plus âgés ne sont-ils pas contents d'avoir la Poste ou nos commerçants pour satisfaire à leurs besoins quotidiens ?

L'engagement politique de la municipalité

était de préserver une urbanisation mesurée sur la base d'une évolution démographique de 1.9 % par an ; cette politique s'est traduite dans le PLU approuvé en 2006. Ce document régit les règles d'urbanisme et d'aménagement de notre territoire.

Cet engagement, nous allons nous efforcer de le tenir malgré la pression foncière et les contraintes de la loi ALUR qui impose une densification de l'habitat sans compter le coût des équipements qui obligent à des opérations d'ensemble qui « impressionnent » et parfois dérangent.

Notre objectif est inchangé ; Claret doit continuer à se développer de façon harmonieuse et maîtrisée, un développement nécessaire pour garantir des équipements de qualité.

Claret vit ! C'est le choix que nous avons fait pour notre village !



Crédit photos : Club photo Claret

Les Hauts des Capellières, la genèse d'un lotissement

Le chantier du lotissement les Hauts des Capellières touche à sa fin. Conscients des désagréments que peut engendrer ce type de chantier dans un secteur difficile d'accès, nous avons donné la parole à Philippe TOURRIER, 1^{er} adjoint de la commune en charge de l'urbanisme.

Echo : Comment est né ce projet ?

Philippe Tourrier : Lors de l'élaboration du PLU en 2006 ce terrain entouré d'habitations fut naturellement classé en zone U (urbanisée), un aménagement de cette parcelle était donc inévitable. La commission d'urbanisme a engagé une négociation avec l'acquéreur en tenant compte de la réglementation du PLU et de la loi ALUR pour au final : un lotissement sur une emprise globale de 4 163m² comprenant 7 lots d'environ 500m² chacun, un bassin de rétention d'eau pluviale et une voie de 11 mètres de large. Le bassin de rétention va permettre d'assainir le bas de cette zone qui s'inondait lors des fameux épisodes cévenols et la voie permettra une liaison avec le chemin du Fuméras quand la parcelle bordant celui-ci se lotira. À terme, la cohérence de ces aménagements servira le quartier des Capellières et sa desserte.

Echo : Pourquoi ne pas avoir réalisé la voie avant le lotissement ?

Philippe Tourrier : Le fait que ces terrains soient en zone U dans le PLU ne permet pas de hiérarchiser les opérations et nous rend tributaires de la volonté des propriétaires.

Ainsi, la voie n'a pas été réalisée avant le lotissement car la commune n'était pas propriétaire du foncier. Effectivement, cette voie sera réalisée sur des terrains privés lors d'opérations commerciales de parcelles à bâtir et financées par le bénéficiaire de ces opérations.

Il est important de préciser que seules les opérations relatives à

des permis d'aménager permettent une prise en charge par les aménageurs, des équipements publics des lotissements. Ces équipements seront ensuite rétrocédés à la commune pour l'usage de tous (voirie de liaison, jardins d'enfants...). A contrario, le détachement d'un ou 2 lots ne permet pas de financer les infrastructures nécessaires.

Echo : Que faites-vous pour assurer le suivi du chantier ?

Philippe Tourrier : Dès les premiers contacts avec l'aménageur, le problème de l'accès a été soulevé par la commune et il a été demandé de respecter le voisinage et de créer le moins de nuisances possible. Un constat d'huissier a été réalisé avant le début du chantier pour constater l'état du chemin afin que toutes dégradations soient réparées.

Le garde municipal a également photographié le chemin avant le chantier et se rend sur celui-ci de façon régulière.

Tous les mardis lors des réunions de chantier, un élu rappelle les consignes de vigilance afin d'éviter tous désagréments aux riverains.



Patrimonialement nôtre

Le comité extra municipal « Escalège » travaille à la valorisation de notre territoire.

Le patrimoine est un atout majeur pour l'attractivité des territoires, l'équilibre économique, l'identité et la cohésion sociale ; sa préservation et sa mise en valeur sont des exigences. Intégré au programme de l'équipe municipale, le conseil a créé le 29 janvier 2015, un comité extra municipal « Escalège ». Il se compose d'élus et de membres extérieurs, tous souhaitant se consacrer à cette mission en menant sur le terrain les actions appropriées ; retour sur deux d'entre-elles :



Les membres du comité en plein travail

Réhabilitation des sentiers du Patus :

Commencés le 7 novembre 2015, les travaux destinés à la mise en accessibilité pédestre d'un premier chemin desservant le Patus dans sa plus grande longueur, soit environ 870 m d'est en ouest, sont terminés depuis le 1^{er} octobre 2016. Les clarétains désireux de découvrir plus avant un site patrimonial remontant à 1792 disposent désormais d'un itinéraire de promenade peu ordinaire, les propriétaires des parcelles attenantes d'une capacité d'entrée sur leurs terres à nouveau praticable en vue d'une valorisation des lieux toujours souhaitable ; pendant toute la durée du chantier, le comité a bénéficié ponctuellement ou régulièrement de l'aide d'intervenants extérieurs dont l'engagement mérite ici d'être salué et remercié.

Balade de la fête :

Ayant remporté un franc succès,

la 17^{ème} édition de cette balade a eu lieu le jeudi 4 août 2016, sur le

thème « Les métiers d'antan - Instantané d'un centenaire ». A l'heure du rendez-vous, le public était en grand nombre devant la Maison du Parc, et remuait d'une impatience visible portée par la singularité de la thématique. C'est ainsi qu'au fil d'une promenade enrichissante, conviviale et animée activement par le comité, les participants ont pu découvrir, au détour des rues du village, la cartographie des 24 métiers du centenaire, dont certains aujourd'hui ont totalement disparu tels le charron, le voiturier, le bourrelier et le juge de paix, et complémentarément celle des principaux points d'intérêt patrimonial tels les écoles religieuses, le porche de l'église St-Félix, et le « Griffes » d'où coulent les souvenirs.....



Fabienne MAS 12/11/16

Intercommunalité

Claret dit Oui à RezoPouce, 1^{er} réseau d'auto-stop organisé

L'équipe municipale a décidé d'adhérer au dispositif de transport RezoPouce mis en place par la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, afin de proposer une alternative de transport en complément des moyens existants (co-voiturage, Hérault Transport...).

En cohérence avec la volonté d'une démarche éco-responsable de la commune, ce réseau permettra aux clarétiens qui le souhaitent de profiter d'un système de transport souple et solidaire. En adhérant à RezoPouce, passagers et conducteurs pourront voyager ensemble et en toute sécurité.

A partir de 16 ans, toute personne intéressée pourra, début janvier, s'inscrire en ligne sur le site rezopouce.fr ou à la mairie sur présentation d'une pièce d'identité (les 16-18 ans devront être

accompagnés d'un responsable légal).

Les arrêts sont implantés !

Il n'y a plus qu'à attendre le **lancement officiel le 17 Janvier 2017**, communiquée sur le site de la mairie et de la CCGPSL* !

Lorsque le lancement du réseau

sera fait, une carte de tous les arrêts dans Communauté de communes du Grand Pic Saint loup * sera disponible sur ces sites.

Plus d'informations sur le dispositif sur le site de rezopouce.fr et sur le site de claret.fr rubrique **RezoPouce**.



Claret en bref et en photos...



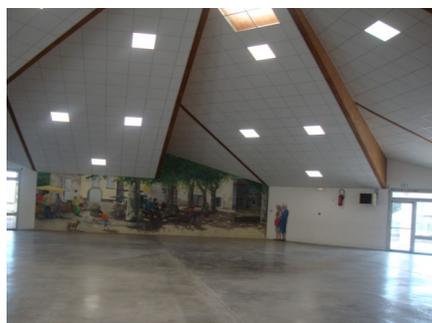
Appel au Civisme

Régulièrement la logette face au stade est souillée par des déchets qui n'ont rien à faire là. Seuls les sacs fermés doivent être déposés dans les bacs correspondants à savoir : bacs ordures ménagères, bacs pour les déchets recyclables, colonnes à verre ou textiles, les déchets sont directement déposés dans les bacs adéquats. Merci de penser aux agents qui les collectent.

Pour tous les autres déchets, la déchetterie de Claret est ouverte le mercredi de 14h à 18h, le vendredi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Nous vous rappelons que le dépôt ou abandon d'ordures ménagères, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés est prévu par l'Art. R. 633-6 du Code Pénal et l'article. R. 541-76 du Code de l'environnement et réprimé par une amende de 68 euros. Il en va de même pour le stationnement gênant d'un véhicule sur un passage réservé à la circulation des piétons en traversée de chaussée ou d'un stationnement gênant d'un véhicule motorisé sur un trottoir prévu par l'article R. 417-11 §1 5°, art. L. 121-2 du Code de la route et réprimé par une amende 135 euros.

Travaux à la salle polyvalente :

Cette salle inaugurée en 1987 est très régulièrement utilisée, aussi des travaux d'amélioration ont débuté. Cet été ce fut notamment des travaux d'isolation et d'une partie des menuiseries. La deuxième tranche de travaux permettra de changer l'intégralité des menuiseries, une étude pour le changement de chauffage est en cours toujours dans l'idée de réduire la facture énergétique. A l'issue de l'ensemble de ces travaux, les services techniques communaux mettront la touche finale avec la réfection des peintures.



Fête votive :

Un franc succès pour la fête votive 2016, merci aux membres du comité des fêtes Los Festaires.



Pétanque Club Clarétain :

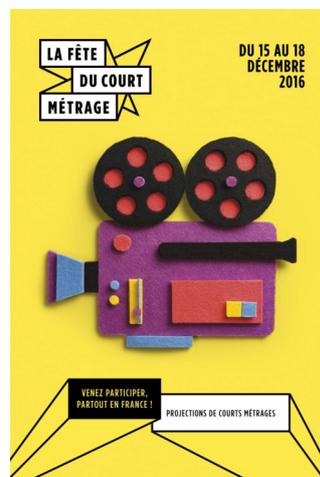
La section Vétérans (60 ans et plus) cherche de nouveaux participants. Contact : 06.47.13.81.24.

Festival du court métrage :

L'association « Bout à bout » vous invite à venir découvrir une sélection de courts métrages, vendredi 16 décembre à partir de 18h et samedi 17 de 10h à 12h30.

Cette manifestation est organisée dans le cadre de la Fête du court métrage, un événement qui, sur l'ensemble du territoire national, permet le partage de ces productions pour tous. Plus de détails sur le programme sur le site atelierboutabout.canalblog.com.

Des séances dédiées aux scolaires seront organisées le vendredi en journée.



Maison du Parc :

Les travaux pour la création de gîtes dans la Maison du parc débuteront en janvier 2017.

Vœux à la population :

Cérémonie des vœux à la population le **vendredi 13 janvier 2017 à 19h** à la salle polyvalente.

Repas des Aînés :

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le **samedi 28 janvier 2017** à la salle polyvalente.

Elections 2017 :

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales de la commune ou si vous avez changé d'adresse, vous pouvez encore vous inscrire en mairie **jusqu'au 31 décembre 2016** afin de pouvoir voter aux **élections présidentielles et législatives en 2017**.